

N°2020-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DEUX MORIN

SÉANCE DU 2 MARS 2020

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et Deux Morin, légalement convoqués en date du dix-huit février deux mille vingt, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de Monsieur Yves JAUNAUX.

Présents : Éric **GOBARD** (Aulnoy), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Pascale **KEIGNART** (Chevru), Elisabeth **LANDRIEUX** (Crécy-la-Chapelle), Joël **DUCEILLIER** (Pommeuse), Germain **TANIERE** (Rebais), Philippe **DUMONT** (Sancy-les-Meaux), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Alain **BUIRETTE** (Voulangis), Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne).

Absents représentés : Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde) donne pouvoir à Éric **GOBARD** (Aulnoy).

Absents excusés : Evelyne **PASCARD**

Secrétaire de séance : Laurence **PICARD**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février a été adopté à l'unanimité.

En exercice : 85 membres effectifs

Présents : 11

Absents représentés : 1

Absents excusés : 1

Votants : 12

1/ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Monsieur le Président,

VU les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi NOTRe n°2015-991 du 7/08/2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU l'avis favorable de la commission administration générale, finances et communication du 13 février 2020,

VU l'avis favorable du Bureau syndical du 25 février 2020,

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 25 février 2020 sans atteindre le quorum, le Comité Syndical peut par conséquent délibérer sans condition de quorum,

CONSIDÉRANT que le Débat d'Orientations Budgétaires s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe,

PRÉSENTE ET PROPOSE

- d'adopter le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020.

Après examen et délibéré à l'unanimité, le Comité syndical,

DÉCIDE

- **de prendre acte** du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020 tenu en séance du Comité syndical.
- **d'approuver et d'adopter** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020.

À Coulommiers, le 2 mars 2020,

Envoi au Contrôle de légalité le 5 mars 2020,

Publié le 5 mars 2020,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Yves JAUNAUX



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.